

Poseuse-réparatrice / Poseur-réparateur de pneus avec correction de direction - Vulcanisatrice / Vulcanisateur de pneus (15 à 25 ans)

RÉF | 4185

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de : Soulever la voiture en utilisant la méthode correcte et la placer au bon endroit; Placer judicieusement les supports; Enlever et remettre les roues; Démonter et remonter les enjoliveurs; Démonter et remonter les pneus; Réparer les chambres à air et les pneus tubeless; Utiliser et se familiariser avec l'outillage à main; Accomplir les mêmes tâches pour les camions; Equilibrer les roues : sur le véhicule et à part; Contrôler le jeu des rotules et des roulements; Equilibrer le train avant; Réparer les pneus endommagés avec les différentes sortes d'emplâtres; Contrôler et remplacer les amortisseurs; Réparer les éclats : flancs et bandes de roulements; Retailler les pneus-Contrôler la pression des pneus; Contrôler les amortisseurs; Contrôler la hauteur de caisse; Utiliser la clé dynamométrique; Effectuer une géométrie.

Programme

- **Connaissances générales :**

Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

- **Connaissances professionnelles :**

- 1ère apprentissage :**

- Autres catégories (8h)

- Activités complémentaires (24h)

- Freins (20h)

- Poids lourds (8h)

- Direction - suspension (20h)

- Tourisme (60h)

- Vulcanisation (20h)

Transmission (20h)

2ème apprentissage :

Transmission (16h)

Tourisme (14h)

Poids lourds (18h)

Activités complémentaires (8h)

Vulcanisation (20h)

Direction - suspension (16h)

Freins (16h)

Autres catégories (8h)

3ème apprentissage :

Transmission (14h)

Direction - suspension (14h)

Freins (14h)

Poids lourds (20h)

Autres catégories (16h)

Activités complémentaires (6h)

Vulcanisation (16h)

Tourisme (16h)

• **Pratique en entreprise :**

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;

- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?

[Consultez ALT+](#)

- **Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.**
MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME.
Les cours de connaissances générales pourront être suivis à Bruxelles.

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours IFAPME, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

Certification(s) visée(s)

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 année(s)

Horaire

En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début

Septembre

Coût

Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir entre 15 et 25 ans.

Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre

parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription [sur le site de l'organisme](#). Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'apprentissage, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). [Consultez les permanences des délégués à la tutelle](#).

Organisme

SFPME / IFAPME - Apprentissage

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
<https://www.efp.be/>